



LE BRUIT ROUTIER COMMUNE DE BORDEAUX

Zones susceptibles de contenir des bâtiments exposés à une valeur > à 62 dBA entre 22h et 6h (Ln)

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du bruit routier selon l'indicateur Ln. Le bruit ferroviaire, industriel et aérien n'apparaît pas sur cette carte.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.

Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Réalisé par : Mairie de Bordeaux
Sources : CUB
Date : septembre 2010
Format d'impression : A3

Légende

 Etablissements publics

Exposition au bruit routier

 > 77 dBA

 < 62 dBA

